

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique

Direction de la sécurité de l'aviation civile

Décision du 2 décembre 2021

portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien)

NOR : TREA2136093S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile,

Vu le code de l'aviation civile ;

Vu le code des transports ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2014 portant nomination du directeur de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 18 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile, notamment son article 16 ;

Vu la décision du 31 mars 2021 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien.

Vu la décision du 2 avril 2021 portant organisation de la délégation de Mayotte au sein de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien mentionnées dans la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Lionel Montocchio, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, jusqu'au 31 décembre 2021 ;

M. Jonathan Gilad, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, à compter du 1^{er} janvier 2022.

Article 2

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions mentionnées dans les articles 4 et 7 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Laurent Démoustier, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile hors classe.

Article 3

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du cabinet mentionnées à l'article 6 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat.

Article 4

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions du département « gestion des ressources » mentionnées à l'article 3 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

Mme Catherine Zerrouki, attachée principale d'administration de l'Etat ;

M. Albert Pasquarelli, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Denise Véfour-Boudoc, assistant d'administration de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 5

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « aéroports, navigation aérienne » (ANA) mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Aurélie Albert, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Anne Giacometti-Lizot, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de classe principale ;

M. David Machabert, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 6

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « sûreté » (SUR) mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à M. Jacques Bellissent, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 7

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « aviation générale et personnels navigants » (AGPN) mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Christophe Vergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Sihem Benbrika, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe normale.

Article 8

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « transport aérien » (TA) mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Cédric Grondin, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle.

Article 9

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous les actes et décisions, dans la limite des attributions de la division « régulation économique et développement durable » (RDD) mentionnées à l'article 4 de la décision du 31 mars 2021 susvisée, à Mme Mehdiya Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

Article 10

Délégation est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, dans la limite des attributions de la délégation Mayotte mentionnées à l'article 7 de la décision 31 mars 2021 susvisée, à :

M. Christophe Boquen, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Cécile Corrèa Doisy, assistante d'administration de l'aviation civile de classe supérieure.

Article 11

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, au nom du ministre chargé des transports, tous actes, arrêtés et décisions, à l'exception des décrets, au titre des fonctions de permanent de direction à la direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien, à :

M. Jacques Bellissent, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Alain Caillabet, attaché principal d'administration de l'Etat ;

Mme Mehdiya Cazabat, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale.

M. Dominique Esperon, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Annie Folio, attachée d'administration de l'Etat ;

M. Jonathan Gire, ingénieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe principale ;

Mme Mylène Joseph, attachée d'administration de l'Etat ;

Mme Jannie Lebreton, technicienne supérieure des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

M. Christophe Vergé, technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile de classe exceptionnelle ;

Mme Catherine Zerrouki, attachée principale d'administration de l'Etat.

Article 12

La décision du 4 novembre 2021 portant délégation de signature (direction de la sécurité de l'aviation civile océan Indien) est abrogée.

Article 13

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique.

Fait le 2 décembre 2021.

P. CIPRIANI